



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 17 - séance du 23 juin 2014 -

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) **Préavis municipal no 05/2014** : comptes 2013
b) Rapport de la commission de gestion
7. **Préavis municipal no 04/2014** : relatif à la concession partielle pour l'alimentation en eau de la Commune de Goumoëns (village de Goumoëns-le-Jux) entre les Communes de Bavois et Goumoëns.
8. Elections statutaires
9. Nomination de deux membres, dont un suppléant, à la commission communale pour les recours en matière d'imposition
10. Propositions individuelles
11. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et passe sans attendre la parole à la secrétaire pour le point 1) :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Aeschbach Fritz, Beerens Yves, Laforge Marine, Maison Séverine, Martin Fahrni Dominique et Meylan Bezençon Estelle se sont excusés. Mesdames et Messieurs Cusanelli Giuseppe, Gonzalez Guillaume, Gulizia Rosina, Joseph Véronique sont absents. Membres présents : 25.

M. le Président assermente ensuite un nouveau membre, M. David Auberson, dernier suppléant de la liste. M. Auberson prête serment et peut ainsi participer aux délibérations du Conseil de ce soir.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'amène pas de commentaire particulier, il est accepté unanimement.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 12 mai 2014 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque et le procès-verbal est accepté à l'unanimité sauf 3 abstentions.

4. Communications du bureau

Le Président fait part à l'assemblée des points suivants :

- N'ayant exceptionnellement pas pu participer au dépouillement lors des dernières votations, il remercie les personnes qui ont œuvré à cette occasion.
- Fait la lecture de la lettre de démission de M. Nicolas Dutruy, Municipal, qui désire mettre un terme à son mandat avec effet au 31 juillet 2014. Le Président transmettra cette information à la Préfecture. Des élections complémentaires auront donc lieu cet automne. Selon la convention de fusion, priorité est donnée à une personne du cercle électoral d'Eclagnens dans un premier temps.

5. Communications de la Municipalité

Monsieur le Syndic :

- Relève que la première législature de la municipalité de Goumoëns est assez mouvementée, étant donné que M. Nicolas Dutruy est le 4^{ème} municipal qui démissionne.
- Les travaux de la grande salle vont bon train. Chacun a pu constater la pose des parois « ventilées », donnant ainsi un nouvel aspect à « notre » grande salle.

Mme Annie Marguerat :

- En réponse à la question qui a été posée lors du dernier Conseil communal, il faut effectivement continuer à trier les verres bruns et les verres verts.

M. Pascal Jaermann :

- Nous annonçons l'arrivée d'un nouveau locataire, à partir du 1^{er} juillet 2014, à la maison de commune d'Eclagnens.

M. Philippe Jamain :

- Les travaux d'amenée d'eau n'ont pas encore commencé le long du ch. de Pierre aux Oies, en raison d'une opposition. Suite à une erreur de procédure du Département, les 30 jours de droit de recours ont été reportés, raison pour laquelle le début des travaux a été retardé.

M. Nicolas Dutruy :

- Il ressort de la dernière séance de l'ASIRE que ce n'est peut-être pas 2 classes qui vont être créées à Goumoëns, mais 8, ainsi qu'une unité d'accueil parascolaire et une cantine pour les plus grands ! M. Rémy Bolomey demande s'il y a assez de terrain ? M. Dutruy répond par la positive. Quant à la question de M. Pierre Turin de fermer d'autres classes, le Municipal des écoles répond qu'un regroupement est souhaité, soit la fermeture de classe dans des petites communes et l'ouverture de plusieurs classes sur Echallens.

Les communications municipales n'amenant pas de commentaire particulier, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

6. a) **Préavis municipal no 05/2014** : comptes 2013
b) Rapport de la commission de gestion

Chaque conseiller a reçu le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2013, ainsi que les comptes. Le Président donne la parole à M. Daniel Freiermuth pour la lecture du rapport de la commission de gestion, composée également de Mme Sylviane Bezençon et de M. André Strautmann, suppléant.

Le budget pour l'année 2013 prévoyait un excédent de charges de Fr. 263'729.00. Après bouclage des comptes de l'exercice, nous constatons un excédent de revenus de Fr. 84'329.16, auquel on peut ajouter les amortissements supplémentaires d'un montant de Fr. 200'500.00. Les comptes bouclent donc sur un excédent de recettes de Fr. 548'558.16.

La commission de gestion fait dans son rapport quelques commentaires sur le résultat de l'exercice 2013, notamment :

- comme demandé, les pièces comptables sont numérotées
il est possible maintenant de faire un bouclage semestriel
- tous les règlements communaux n'ont pas été revus. Des inégalités de traitement subsistent encore entre les localités sur la distribution et l'évacuation de l'eau et la police des constructions
- la Municipalité doit exiger de son mandataire une situation financière au 31.05.2014 en ce qui concerne la grande salle.

En conclusion, la commission de gestion prie les membres du Conseil communal d'accepter le bouclage des comptes communaux pour l'année 2013 tels que présentés par la Municipalité.

Le Président remercie la commission de gestion pour la qualité de son rapport et ouvre la discussion.

M. Rémy Bolomey demande comment fonctionne la péréquation ? M. le Syndic, ministre des finances, donne quelques explications et relève que les règles régissant la péréquation changent quasiment chaque année.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote les comptes 2013. Ceux-ci sont approuvés unanimement. Le Président remercie la Boursière pour son travail, ainsi que la Municipalité pour la qualité des documents transmis.

7. **Préavis municipal no 04/2014** : relatif à la concession partielle pour l'alimentation en eau de la Commune de Goumoëns (village de Goumoëns-le-Jux) entre les Communes de Bavois et Goumoëns.

Le préavis relatif à la concession partielle pour l'alimentation en eau de la commune de Goumoëns, ainsi que la « Concession partielle pour l'alimentation en eau de la commune de Goumoëns » étaient joints à la convocation. Le Président passe donc la parole au rapporteur de la commission ad'hoc, M. Michel Schuler, commission également composée de Mme Dominique Martin Fahrni et de M. Paul Mermoud.

En préambule, M. Michel Schuler regrette que le préavis n'ait pas été envoyé en commission plus tôt, le délai pour l'étude du sujet étant trop court. Deux variantes ressortent quant à l'alimentation en eau de Goumoëns-le-Jux :

- continuer comme avait décidé Goumoëns-le-Jux d'être alimenté par la Commune de Bavois, ce qui n'entraînerait pas des travaux
- ou raccorder le village à l'AIAE, ce qui entraînerait des coûts d'investissements importants.

La commission propose d'approuver le préavis municipal et d'autoriser la Municipalité de signer la « Concession partielle pour l'alimentation en eau de la Commune de Bavois » pour des questions évidentes de coût.

Le Président remercie la commission et ouvre la discussion.

Suivent quelques questions sur la situation actuelle de nos trois localités face au prix de l'eau et à celui de l'épuration. M. le Syndic indique qu'à Goumoens-le-Jux, l'épuration coûte Fr. 2.00 le m³ (l'eau Fr. 1.50) alors qu'à Goumoens-la-Ville elle coûte Fr. 0,80 le m³ (l'eau Fr. 1.90). Chacun est d'avis qu'il faudrait unifier les tarifs au niveau communal, mais que nous ne pouvons pas imposer les nôtres à Bavois.

M. Pierre Turin donne quelques explications au nom de l'AIAE : l'AIAE fournit l'eau à Bavois qui a reçu l'ordre de fermer son puits car trop pollué aux nitrates. La situation pourrait éventuellement évoluer, car Bavois pourrait éventuellement se fournir auprès du réseau de la Plaine de l'Orbe...

M. Marcel Staub demande alors s'il est opportun de signer cette concession au vu de la situation actuelle ?

M. Philippe Jamain répond par la positive, car il est nécessaire de poser des conditions cadres. La commune de Goumoëns étant demandeur, nous ne pouvons pas attendre.

La parole n'est plus demandée et le Président fait remarquer que les conclusions du préavis vont dans le même sens que celles du rapport de la commission ad'hoc, soit l'adoption et la signature de la concession. Il met par conséquent le préavis au vote qui est accepté à l'unanimité en comptant deux abstentions.

8. Elections statutaires

Le Président précise qu'en application du nouveau règlement des communes des élections tacites sont possibles si le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir. M. Claude Risch, qui se représente, passe la parole au Vice-président, M. Philippe Duperrex.

Le Vice-président demande s'il y a d'autre(s) candidat(s) ? M. Philippe Duperrex constate que M. Claude Risch est seul candidat à sa succession, il est donc réélu tacitement pour une année.

Le Président remercie l'assemblée et précise qu'il n'y a pas lieu d'élire le Vice-président, celui-ci a été désigné lors du précédent conseil pour une période allant jusqu'au 30.06.2015.

Quant aux scrutateurs et scrutateurs suppléants, il n'y a qu'un seul membre présent ce soir. Le Président remarque qu'il n'a reçu aucune lettre de démission et propose aux membres de reconduire l'équipe pour une année. MM. Cyril Bezençon et Guillaume Gonzalez sont réélus en tant que scrutateurs. Mmes Dominique Martin Fahrni et Rosina Gulizia sont réélues dans leur fonction de scrutatrices suppléantes.

9. Nomination de deux membres, dont un suppléant, à la commission communale pour les recours en matière d'imposition

Mme Françoise Bolomey et M. Raphaël Miazza sont membres de la commission permanente. M. Pierre Turin se propose comme membre et M. Bernard Bezençon comme membre suppléant.

10. Propositions individuelles

Aucun courrier n'est parvenu au Bureau du Conseil. Ce point tombe faute de matière.

11. Divers

M. Cyril Bezençon demande s'il est prévu une fête pour inaugurer notre nouvelle grande salle ? M. le Syndic répond par la positive mais qu'il est encore trop tôt pour en parler.

M. Paul Mermoud a constaté à Eclagnens que M. Jérôme Allaz avait fait une construction sans avoir mis le dossier préalablement à l'enquête publique. M. le Syndic répond que la situation a été dénoncée auprès de la Préfecture du district.

La discussion n'étant pas demandée et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats à 21h35, en souhaitant à toutes et à tous un bon été. Il remercie les membres du législatif ainsi que ceux de l'exécutif pour la bonne entente et l'esprit constructif. M. le Syndic invite l'assemblée à partager un moment de convivialité autour d'un petit apéritif.

Le Président:

La Secrétaire: